



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ANPE

Question écrite n° 62965

## Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'intérêt et l'importance du rapport 2000 de la Cour des comptes récemment déposé sur le bureau du Parlement. Analysant le fonctionnement de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), la Cour des comptes estime que l'amélioration de la conjoncture économique et du marché du travail doit conduire à s'interroger sur la vocation de l'ANPE et sur ses relations avec les autres composantes du service public à l'emploi : UNEDIC, AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes), etc. Il lui demande de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle s'inspirant de ce rapport afin qu'il ne reste pas « lettre morte ».

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62965

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 juin 2001, page 3629